


 1^{er} trimestre 2023

Stat'ur conjoncture

Bourgogne-Franche-Comté

Juin 2023 - N°36

Au premier trimestre 2023 : Hausse des effectifs permanents vs baisse de l'intérim

Malgré un contexte économique incertain qui perdure, marqué par des tensions géopolitiques, le haut niveau d'inflation et la remontée des taux d'intérêts, les effectifs salariés du secteur privé restent orientés à la hausse ce trimestre en France : + 0,4 % (après + 0,2 % au trimestre précédent).

La région Bourgogne-Franche-Comté n'échappe pas à cette tendance mais dans des proportions moindres. Les effectifs salariés privés de la région enregistrent une progression ce trimestre de + 0,1 % (soit + 1 020 postes) après une fin d'année 2022 stable.

Sur un an, l'écart entre l'évolution nationale et régionale continue de se creuser : la hausse des effectifs salariés en Bourgogne-Franche-Comté s'élève à + 0,7 % contre + 1,7 % en France. Seule la région Hauts de France progresse moins vite (+ 0,6 %).

Cette augmentation au premier trimestre 2023 s'explique par une hausse des effectifs permanents (+ 1 650 postes) masquant ainsi la baisse de l'intérim (- 630 postes).

Au niveau des effectifs permanents, les effectifs salariés du secteur de la **construction** sont en baisse au premier trimestre (- 0,4 % après + 0,1 %), le secteur perdant 220 postes, contre - 0,1 % au niveau national. Comparés au premier trimestre 2022, les effectifs sont cependant en progression (+ 0,3 % ; + 150).

L'**industrie**, secteur en difficulté depuis plusieurs années, poursuit sa chute en ce début d'année après le léger recul le trimestre précédent (- 400 postes ; - 0,2 %). Sur un an, le secteur reste quasiment stable. A l'échelon national, la progression est de + 0,2 % ce trimestre.

La situation dans le secteur du **commerce** s'améliore en ce début d'année 2023 après une année 2022 difficile. Le secteur gagne 90 postes ce trimestre soit + 0,1 % contre + 0,2 % au niveau national.

Dans les **services** hors intérim, les effectifs salariés augmentent de + 0,7 % soit 2 180 créations nettes sur ce trimestre (après + 0,1 % le trimestre précédent). Ils progressent de + 1,6 % sur un an.

Ce trimestre, les bons résultats de la Côte-d'Or (+ 0,4 %), de la Haute-Saône (+ 0,5 %) et de la Saône-et-Loire (+ 0,2 %) sont masqués par la baisse dans le département du Doubs (- 0,1 %) et la quasi-stabilité dans les autres départements.

Avertissement : À compter de cette publication, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee. Cette intégration modifie légèrement les évolutions trimestrielles et annuelles publiées au cours de l'année passée. (cf. STAT'UR Conjoncture - n°362 sur urssaf.org).

Chiffres clés du trimestre (4T2022/1T2023)

Effectifs salariés permanents : + 1 650 dont

Intérim
- 630

Industrie
- 400

Construction
- 220

Commerce
+ 90

Services HI*
+ 2 180

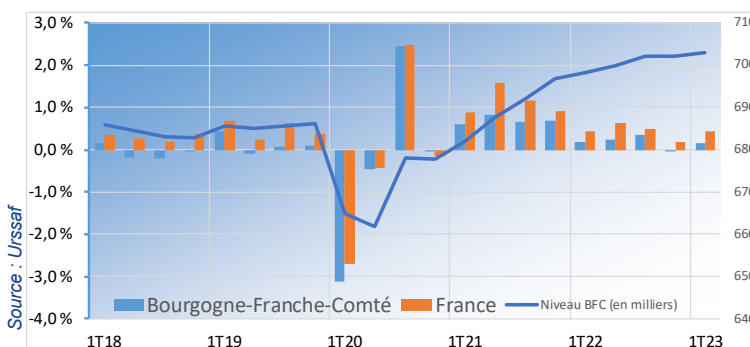
* HI = hors intérim

Montant de la prime partage de la valeur ⁽¹⁾ sur le T1 2023 en Bourgogne-Franche-Comté :
16 019 879 €

Le calcul du Salaire Moyen Par Tête (SMPT) dans le tableau ne tient pas compte de cette prime non soumise à cotisation.

Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

Des effectifs en progression au premier trimestre 2023



	Effectifs 2023 T1	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2023 T1 / 2022 T1	
		2022 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2023 T1		
Bourgogne	Effectifs salariés *	414,6	0,2	0,3	0,3	0,0	0,2	0,8
Franche-Comté	Effectifs salariés *	288,4	0,2	0,2	0,4	-0,1	0,0	0,5
Bourgogne Franche-Comté	Effectifs salariés *	703,0	0,2	0,2	0,3	0,0	0,1	0,7
	SMPT (€)	2 497	0,7	1,6	1,7	0,0	2,3	5,7
France	Effectifs salariés **	20,155	0,4	0,6	0,5	0,2	0,4	1,7
	SMPT (€)		1,2	1,5	1,0	0,2	2,4	5,2

* en milliers ** en millions

Source : Urssaf

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime de partage de la valeur portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.



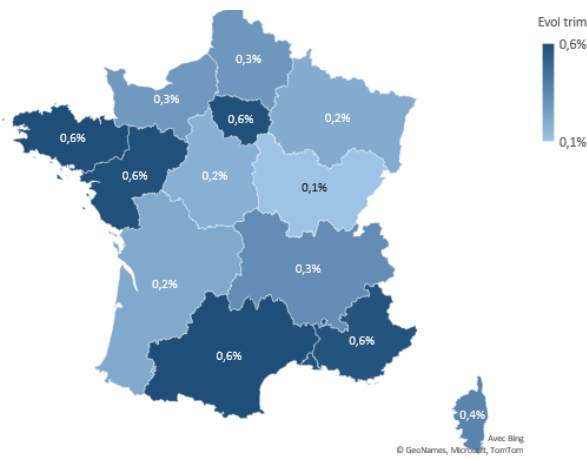
La hausse des effectifs permanents compense la baisse des effectifs intérimaires

	Bourgogne-Franche-Comté				France		
	Effectif (milliers)	Évolution en nombre		Évolution en %		Évolution en %	
		2023T1 / 2022T4	2023T1 / 2022T1	2023T1 / 2022T4	2023T1 / 2022T1	2023T1 / 2022T4	2023T1 / 2022T1
Services (hors intérim)	323	+ 2 180	+ 5 130	+ 0,7	+ 1,6	+ 0,8	+ 2,7
Industrie	163	- 400	+ 30	- 0,2	+ 0,0	+ 0,2	+ 1,2
Commerce	124	+ 90	+ 250	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,7
Construction	56	- 220	+ 150	- 0,4	+ 0,3	- 0,1	+ 0,4
Total hors intérim	667	+ 1 650	+ 5 560	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,5	+ 1,9
Intérim	37	- 630	- 700	- 1,7	- 1,9	- 2,2	- 2,2
Total	703	+ 1 020	+ 4 860	+ 0,1	+ 0,7	+ 0,4	+ 1,7

Source : Urssaf

La région encore parmi les moins dynamiques ce trimestre

Evolution de l'emploi salarié au 1^{er} T 2023 par rapport au 4^e T 2022

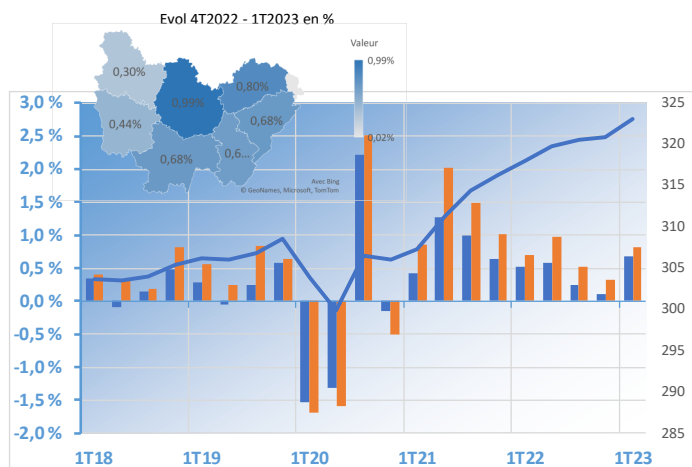


Le contexte économique difficile qui perdure (tensions géopolitiques, hausse des prix, taux d'intérêt relevé) ne semble pas impacter les effectifs salariés au niveau national ce trimestre.

Ce trimestre, la hausse des effectifs salariés privé s'établit à + 0,4 % au niveau national et les résultats régionaux s'écartent assez peu de cette tendance allant de + 0,1 % à + 0,6 %. La Bourgogne-Franche-Comté, à + 0,1 %, est la région la moins dynamique suivie des régions Grand-Est, Centre-Val de Loire et Occitanie (+ 0,2 %). Au final, sur un an, l'écart entre l'évolution de la Bourgogne-Franche-Comté et l'évolution nationale se creuse. La région, moins dynamique qu'au niveau national,

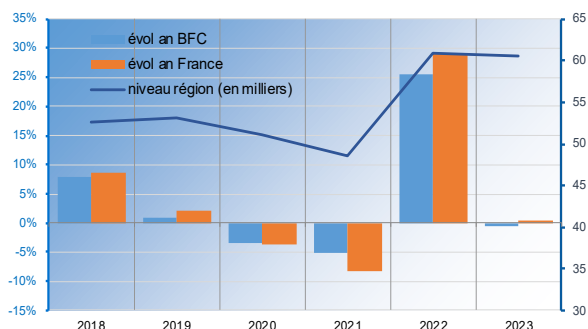
progresses de + 0,7 % contre + 1,7 % au national sur un an. Cet écart s'explique par une progression des effectifs permanents bien plus marquée au national dans les services et l'industrie. De plus, le commerce progresse en France sur un an alors qu'il était davantage en difficulté notamment en fin d'année 2022 en Bourgogne-Franche-Comté et redémarre timidement ce premier trimestre. L'évolution dans l'intérim suit la tendance nationale à savoir une baisse en début d'année. Cependant, elle est plus marquée au niveau national qu'en région (- 1,7 % contre - 2,2 %).

Le secteur des services en forte croissance ce trimestre



Source : Urssaf

Les embauches de longue durée en diminution



Source : Urssaf - cumul des embauches au 1er trimestre de chaque année

Dans le secteur des services hors intérim, les embauches de longue durée baissent ce trimestre par rapport au même trimestre de l'an dernier.

Ce trimestre, les effectifs salariés du secteur sont en nette progression, ils affichent une hausse de 2 180 postes (soit + 0,7 %). Sur un an, la tendance est à la hausse (+ 1,6 %) mais à un rythme moins important qu'au niveau national (+ 2,7 %).

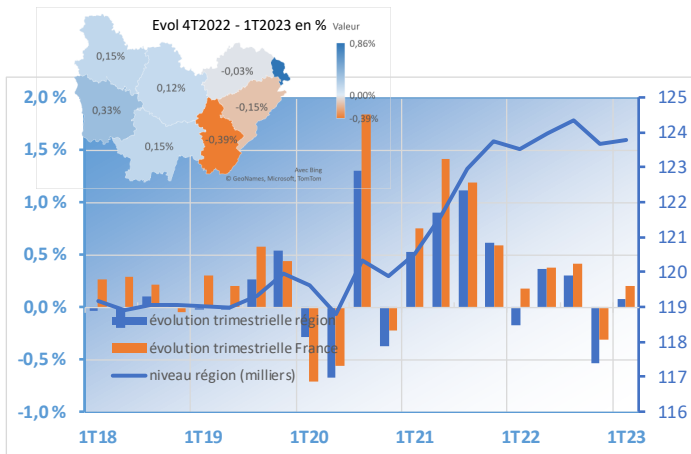
Ce trimestre, deux secteurs sont particulièrement dynamiques : les activités de services administratifs et de soutien et le secteur de l'action sociale et hébergement médico-social. A eux deux, ce sont 1 360 postes qui ont été créés ce trimestre.



A l'inverse, les administrations (- 80 postes), la recherche et développement (- 40 postes) et les activités immobilières (- 30 postes) sont plus en difficulté ce trimestre.

Dans les services, la tendance à la hausse de ce trimestre est généralisée dans tous les départements de la région à l'exception du Territoire de Belfort qui voit ses effectifs stagner.

La fin des difficultés dans le commerce ?



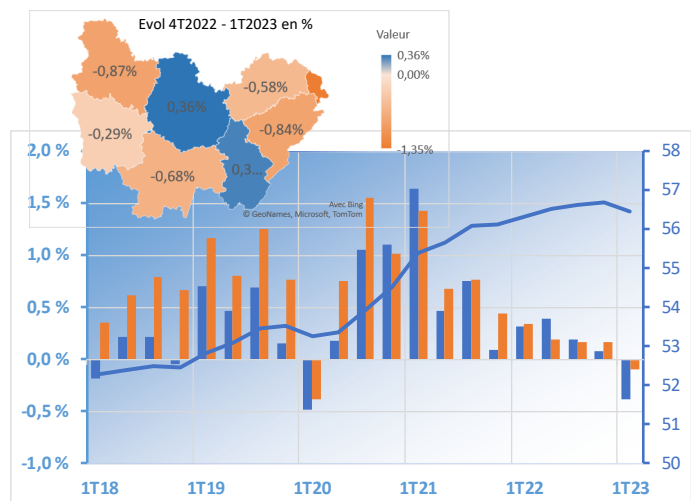
Source : Urssaf

Le nombre d'embauches de longue durée enregistre une progression annuelle de + 0,6 % ce trimestre par rapport au même trimestre l'an dernier.

Dans le commerce, les difficultés de 2022 sont effacées en ce début d'année avec une hausse de + 0,1 % soit 90 créations nettes, alors que le niveau national affiche une hausse de + 0,2 %. En région, les difficultés sont concentrées dans le commerce de détail.

La majorité des départements de la région est concernée par la hausse dans ce secteur à l'exception du Jura (- 0,4 %), du Doubs (- 0,1 %) et de la Haute-Saône (stabilité) .

La construction amorce une baisse ce trimestre



Source : Urssaf

Dans le secteur de la construction, le niveau des embauches est en baisse par rapport à celui enregistré l'an dernier à la même période.

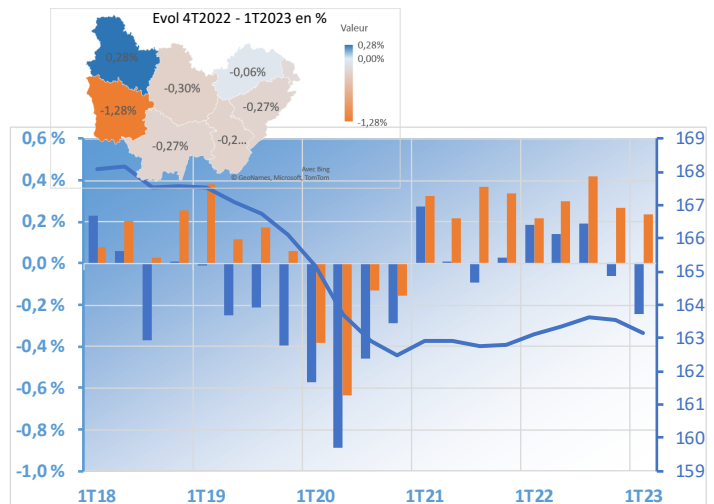
Les effectifs salariés baissent au premier trimestre (- 0,4 % après + 0,1 % au quatrième trimestre). Au niveau national, la tendance est aussi à la baisse mais à un rythme moins prononcé (- 0,1 % en France ce trimestre).

L'évolution reste toutefois positive sur un an en région (+ 0,3 %) comme au niveau national (+ 0,4 %).

Ce sont les activités liées aux travaux de construction spécialisés qui portent l'emploi sur un an et compensent les pertes dans le génie civil et la construction de bâtiments.

Ce trimestre, la hausse est principalement portée par les départements de la Côte-d'Or et du Jura dont les effectifs progressent respectivement de + 0,4 % et + 0,3 %.

Les effectifs dans l'industrie diminuent



Le volume des embauches de longue durée dans l'industrie progresse de + 1 % par rapport au même trimestre l'an dernier.

Au niveau du nombre de salariés, après un début 2022 de hausse des effectifs à un rythme de l'ordre de + 0,1 % à + 0,2 %, la tendance s'inverse fin 2022 avec une baisse de l'ordre de - 0,2 % ce trimestre (- 400 postes). Au niveau national, les effectifs du secteur restent orientés à la hausse début 2023.

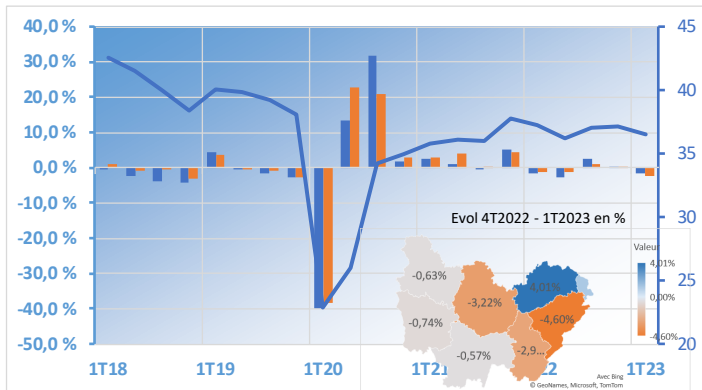
Ce trimestre, deux secteurs enregistrent des gains d'emplois assez nets : la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et l'industrie meuble. A eux deux, ces secteurs enregistrent une hausse de + 410 postes ce trimestre et + 760 postes sur un an.

A contrario, le secteur de la fabrication de matériels de transport confirme les difficultés constatées les trimestres précédents. Ce sont 360 postes qui ont été perdus ce trimestre et 670 sur une année. La fabrication d'équipements électriques est également en perte d'emplois : - 250 postes ce trimestre.

Ce trimestre, seul le département de l'Yonne affiche une hausse des effectifs salariés dans le secteur de l'industrie (+ 0,3%) et cinq départements présentent davantage de difficultés : la Nièvre (- 1,3 %), la Côte-d'Or, le Jura et le Doubs et le Doubs, la Saône-et-Loire (- 0,3 % chacun).



Les effectifs intérimaires se contractent



Source : Urssaf

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de dessaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'«assiette déplafonnée», qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-

Après une fin d'année 2022 orientée à la hausse au niveau des effectifs intérimaires, ces derniers repartent à la baisse en ce début d'année 2023 (-1,7%, soit - 630 postes). Cette baisse est moindre que celle enregistrée au niveau national (- 2,2 %)

Seul le département de la Haute-Saône (+ 4,0%) est épargné par la baisse des effectifs intérimaires ce trimestre.

Des réalités territoriales différentes

Sous l'apparente hausse observée ce trimestre au niveau régional, se cachent des réalités territoriales bien différentes. Ainsi, ce trimestre, un département, le Doubs, perd des postes (- 0,1 %). La Nièvre, le Jura et le Territoire de Belfort affichent des évolutions proches de la stabilité. Les départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône se démarquent avec une dynamique plus marquée, allant de + 0,4 % et + 0,5 % respectivement. L'Yonne et le Saône-et-Loire progresse à un rythme modéré.

à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime partage de la valeur n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

A partir de la présente publication, l'effectif moyen trimestriel est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculé comme la demi-somme des effectifs de fin de mois Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf produit et diffuse des séries longues d'effectifs salariés **y compris les apprentis** à du deuxième trimestre 2023.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles ne sont pas corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.



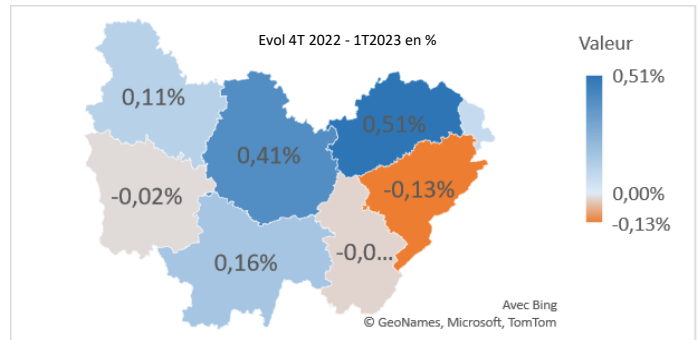
Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.



Bourgogne-Franche-Comté : + 0,1 %

Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté



Côte-d'Or : une dynamique positive ce trimestre

Doubs : l'industrie continue de décliner



Les effectifs salariés progressent ce trimestre en Côte-d'Or (+ 0,4 %, + 640 postes). Hormis l'industrie et l'intérim, les autres secteurs voient leurs effectifs augmenter.

Ce sont particulièrement les services hors intérim (+ 1,0 %, + 850 postes) qui portent l'emploi permanent. Les secteurs de la construction et du commerce maintiennent leur niveau observé le trimestre précédent. L'industrie, moins représentée dans le département, perd quelques postes (- 80), confirmant une tendance à la baisse sur le long terme.

Les effectifs intérimaires baissent ce trimestre dans le département. Cette baisse est compensée par la hausse observée au niveau des emplois permanents et permet ainsi au département de voir ses effectifs progresser nettement ce trimestre.

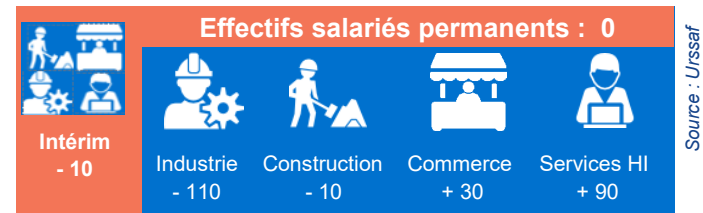
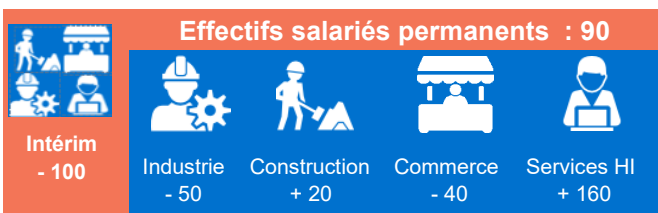
Ce trimestre, les effectifs continuent de baisser dans le Doubs (- 0,1 %, - 170 postes).

Exception faite des services, les autres secteurs sont concernés par une baisse ce trimestre dans le département. Elle reste limitée dans le commerce qui reste quasiment stable (- 0,1 %, - 30 postes). Dans la construction (- 0,8 %, - 90 postes) et l'industrie (- 0,3 %, - 100 postes), les diminutions d'emplois sont plus marquées. Le secteur des services, quant à lui, progresse nettement (+ 0,7 %, + 430 postes) suffisamment pour compenser les pertes des effectifs permanents des autres secteurs.

Dans le même temps, les effectifs dans l'intérim poursuivent leur chute (- 4,6 %, - 380 postes). Au total, les effectifs salariés privés enregistrent une baisse qui reste contenue (- 0,1 %, - 170 postes) quand la région progresse (+ 0,1 %).

Jura : les effectifs salariés quasi stables ce trimestre

Nièvre : les effectifs plutôt stables



Ce trimestre, l'emploi du Jura se stabilise.

Le commerce (- 0,4 %, - 40 postes) et l'industrie (- 0,3 %, - 50 postes) affichent une baisse. La construction à l'inverse de la région progresse légèrement de + 0,3 % (+ 20 postes) tout comme les services hors intérim, le secteur porteur ce trimestre (+ 0,6 %, + 160 postes).

L'emploi intérimaire quant à lui continue de reculer ce trimestre (- 2,9 %, - 100 postes) à l'image des trimestres précédents. Au final, la baisse de l'intérim n'est pas complètement compensée par les effectifs permanents. Le département affiche donc un bilan trimestriel globalement stable alors que la région progresse.

Les effectifs salariés nivernais se stabilisent ce trimestre après la baisse du trimestre précédent.

Les effectifs permanents sont stables, portés par les bons résultats dans les services qui gagnent 90 postes ce trimestre soit + 0,4 % et le commerce (+ 0,3 %, + 30 postes). La construction affiche une baisse modérée alors que l'industrie accuse le coup (- 110 postes, - 1,2 %).

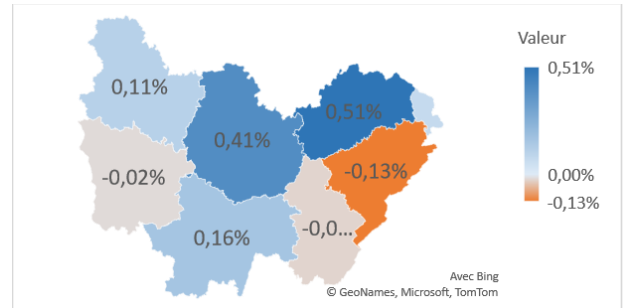
Comme au niveau régional, l'intérim dans le département chute mais dans une moindre mesure (- 0,7 % contre - 1,7 %). Ainsi, la stabilité des effectifs permanents ajoutée à la légère baisse de l'intérim engendre un bilan trimestriel relativement stable.



Bourgogne-Franche-Comté : + 0,1 %

Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

Evol 4T2022 - 1T2023 en %



Haute-Saône : le secteur tertiaire en hausse



Source : Urssaf

Ce trimestre, l'emploi en Haute-Saône affiche une hausse assez nette de ses effectifs (+ 0,5 %, + 260 postes).

La construction et l'industrie sont en légère baisse (respectivement - 0,6 %, - 20 postes et - 0,1 %, - 10 postes), tandis que le commerce est stable. Les services hors intérim (+ 0,8 %, + 160 postes) enregistrent une importante progression ce trimestre.

A l'inverse des résultats régionaux, l'emploi intérimaire continue d'augmenter (+ 4,0 %, + 130 postes) ce trimestre, et vient s'ajouter aux créations d'emplois permanents. Ce trimestre, la Haute-Saône suivie de la Côte-d'Or sont les deux départements les plus dynamiques.

Yonne : Forte hausse des effectifs permanents



Source : Urssaf

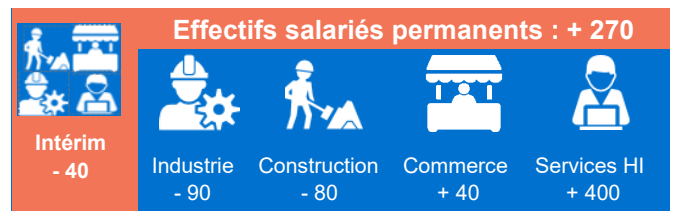
Les effectifs salariés icaunais progressent ce trimestre (+ 0,1 %, + 90 postes).

Seule la construction est affectée par des pertes d'emplois. Le secteur tertiaire (commerce et services) affiche des hausses. En effet, le commerce gagne + 0,1 % de ses postes et les services + 0,3 %. Le secteur industriel est à contre courant par rapport à la région, en progression : + 0,3 % contre - 0,2 % en région. La construction continue de baisser ce trimestre : - 0,2 % soit - 50 postes.

Comme au niveau régional mais dans une moindre mesure, l'intérim est en baisse (- 0,6 % contre - 1,7 %).

Ainsi, le bilan de l'emploi est positif ce trimestre dans le département comme au niveau régional.

Saône-et-Loire : le secteur tertiaire dynamique



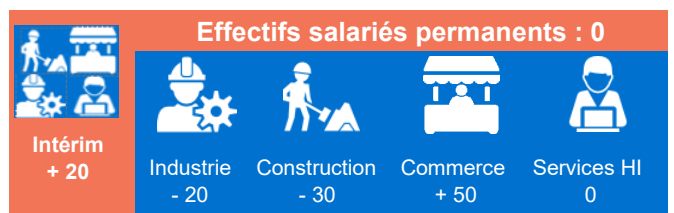
Source : Urssaf

A l'image des résultats régionaux, les effectifs sont en hausse ce trimestre (+ 0,2 %, + 230 postes).

Ce trimestre, la hausse des effectifs permanents s'explique principalement par les gains dans le secteur tertiaire. En effet, le secteur du commerce affiche une hausse de + 0,1 % soit + 40 postes et celui des services de + 0,7 % soit + 400 postes. L'industrie enregistre une baisse (- 0,3 %, - 90 postes). La construction en hausse le trimestre précédent est à nouveau en difficulté avec une baisse de 80 postes ce trimestre (- 0,7 %).

L'intérim suit la même tendance qu'au niveau régional avec une baisse ce trimestre de 0,6 %. Au final, le département affiche un bilan positif ce trimestre.

Territoire de Belfort : l'intérim progresse



Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés sont en très légère augmentation dans le Territoire de Belfort (+ 0,1 %, + 20 postes).

Seul le secteur du commerce ne perd pas de postes ce trimestre : + 0,9 %, + 50 postes. Les difficultés sont importantes dans la construction (- 1,3 %, - 30 postes) et l'industrie (- 0,2 %, - 20 postes) qui perdent des postes. Les services sont stables.

Alors que l'intérim est en baisse au niveau régional (- 1,7 %), il progresse ce trimestre dans le département (+ 1,2 %). Au final, le bilan est positif ce trimestre dans le Territoire de Belfort grâce à l'intérim.